

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY

DEL-2024-019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE**

Séance du Lundi 18 mars 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le Lundi dix-huit mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Date de convocation : 06 mars 2024

Nombre de membres :

- En exercice : 35
- Présents : 23
- Votants : 31

Présents : P. RIO – Y. LE BRIAND – L. CAMARA – F. OGBI – C. TAWAB KEBAY – G. DJEARAMIN – S. BELLAHMER – A. ZERKAL – M. GAMINETTE – M. SOILIH – Y. BOUKANTAR – A.M. ABOUDOU – S. CHABROT – L. JACQUEMIN – S.L. DIARRA – I. KEDDOU – S. GHENAÏM – A. KÖSE – K. OUKBI – S. GIBERT – N. SAUNIER – M. FOLLY – D. BRIVADY.

Excusés Représentés : P. TROADEC représenté par Y. LE BRIAND – F. MAHFOUD représentée par C. TAWAB KEBAY – J. BORTOLI représenté par S. GHENAÏM – M. AUBRY représentée par F. OGBI – R.M. THUILOT représentée par L. CAMARA – M. ISSA représenté par A.M. ABOUDOU – C.O. N'DAYE représenté par S. GIBERT – J. BOUBENDIR représentée par N. SAUNIER.

Délibération N° DEL – 2024 – 019 : Compte de gestion 2023 – Budget Annexe Locaux Commerciaux

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion présenté par Madame la Trésorière de Grigny indiquant les résultats de l'exercice 2023,

Vu le compte administratif 2023 du budget annexe Locaux Commerciaux présenté par Monsieur le Maire,

Vu l'avis de la Commission Ressources du 13 mars 2024,

Délibère, et,

Arrête le compte de gestion 2023 du budget annexe Locaux Commerciaux dont les résultats s'établissent comme suit :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Titres de recettes émis (b)	1 245,76 €	3 023 684,95 €	3 024 930,71 €
Réductions de titres (c)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes nettes (d = b - c)	1 245,76 €	3 023 684,95 €	3 024 930,71 €
DEPENSES			
Mandats émis (f)	0,00 €	2 825 567,93 €	2 825 567,93 €
Annulation de mandats (g)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses nettes (h = f - g)	0,00 €	2 825 567,93 €	2 825 567,93 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 245,76 €	198 117,02 €	199 362,78 €
(h - d) Déficit	0,00 €	0,00 €	0,00 €
REPRISE DES RESULTATS ANTERIEURS			
	14 994,57 €	57 398,75 €	72 393,32 €
RESULTAT DE CLOTURE			
	16 240,33 €	255 515,77 €	271 756,10 €

Déclare que ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve,

Dit que ce compte de gestion est conforme au compte administratif 2023 du budget annexe Locaux Commerciaux.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO

Vote pour : 26

Vote contre : 3 (N. SAUNIER, J. BOUBENDIR, K. OUKBI)

Abstention : 2 (S. GIBERT, C.O. N'DIAYE)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le

25 MARS 2024

Transmis en Préfecture le 25 MARS 2024

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification